



PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE dans la séance du

SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE du 12 mai 2023 au 11 juin 2023

Le Syndic :

La Secrétaire :

Le Syndic :

La Secrétaire :

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE LE PLAN À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE dans la séance du 5 mars 2024

SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE du

Le Syndic :

La Secrétaire :

Le Syndic :

La Secrétaire :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL dans la séance du

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT Lausanne, le

La Présidente :

La Secrétaire :

La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA YVERDON-LES-BAINS
Base cadastrale du 28 mars 2023 fournie par NPPR Ingénieurs et Géomètres SA (Moudon)

version enquête publique complémentaire

23 septembre 2024
Yverdon-les-Bains

LÉGENDE

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Limites des constructions nouvelles
- Limites des constructions abrogées
- Limites des constructions maintenues (en vigueur depuis le 14.12.79)

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

Recensement architectural (▭ bâtiment et ◻ objet, note)

- Intérêt régional (note 2)
- Intérêt local (note 3)
- Bien intégré (note 4)

Patrimoine bâti (mesures de protection)

- MH Bâtiment classé monument historique
- INV Bâtiment inscrit à l'inventaire

Divers

- Perimètre du PACom (décalé du parcellaire pour faciliter la lecture)
- Bâtiment existant non cadastré
- Coordonnées géographiques

Echelle 1:2'000 sur A1 100m

